

## DOSSIER DE PRESSE

### Inaugurations des six premiers sites 4G multi-opérateurs dans la Meuse à Dombasle-en-Argonne

*Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements  
d'accélération des déploiements de la 4G dans les territoires.*

Le 6 décembre 2019, **Michel COMBOT**, Directeur général de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile ont inauguré, en présence de **Alexandre ROCHATTE**, Préfet de la Meuse ; **Claude LÉONARD**, Président du Conseil départemental de la Meuse ; **Didier ZAMBAUX**, Maire de Beausite ; **Hélène OLIVIER**, Maire de Dombasle-en-Argonne ; **Pascal GÉRARD**, Maire de Èvres ; **Marie-Laure CHEVALLIER**, Maire de Morley ; **Jean-Claude NYCZ**, Maire de Noyers-Auzécourt ; **Hervé VUILLAUME**, Maire de Resson, les parlementaires et les élus locaux, **les six premiers sites 4G multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile dans la Meuse dans la commune de Dombasle-en-Argonne.**

Ces pylônes de téléphonie mobile desservent les communes de Beausite, Dammarie-sur-Saulx, Dombasle-en-Argonne, Laheycourt, Le Bouchon-sur-Saulx, Èvres, Morley, Noyers-Auzécourt et Resson avec des débits théoriques maximum de plusieurs dizaines de Mb/s. Il s'agit d'une illustration concrète de l'accélération de la mise en œuvre du New Deal Mobile sur le territoire, avec l'arrivée de la 4G dans ces communes.

La FFTélécoms souligne l'implication de l'ensemble des partenaires dans la réalisation de ces projets. Ces pylônes ont été mutualisés de manière volontaire par les quatre opérateurs et font partie des anciens programmes zones blanches, dans le cadre d'un précédent partenariat avec l'État et les collectivités locales.

L'arrivée de la 4G sur ces sites se fait grâce à l'accord historique du New Deal Mobile conclu l'année dernière entre les pouvoirs publics et les opérateurs. **Il prévoit notamment la généralisation de la 4G sur l'ensemble des réseaux et le passage en 4G des communes du programme "Zones blanches - centres-bourgs".**

Au niveau national au 30 juin 2019 :

- > **Plus de 67 000 sites mobiles étaient déjà passés en 4G sur les 81 000 sites mobiles tous opérateurs confondus en service ;**
- > **Plus de 11 800 sites sont passés en 4G depuis la mise en œuvre du New Deal Mobile.**

Par ailleurs, cet accord comprend la construction de **5 000 nouveaux sites financés à 100% par les opérateurs** afin de généraliser la bonne couverture, au sein du dispositif dit de "couverture ciblée".

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un **guide pratique à destination des maires** a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire.

La Fédération Française des Télécoms, dans un souci de transparence et de pédagogie, a mis en ligne sur son site internet :

- > Un compteur national pour suivre l'évolution des déploiements mobiles :  
<http://bit.ly/NDMchiffres300619>
- > Une plaquette pédagogique sur les grandes étapes de déploiement d'un site mobile depuis la loi ELAN à destination des élus locaux et parlementaires : <http://bit.ly/NDMPlaquette2019>

## Point sur la couverture mobile en région Grand Est et dans la Meuse

### > En région Grand Est

La région Grand Est comptait **8 289** sites tous opérateurs confondus au 30 juin 2019. Parmi ces sites, **6 242** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 30 juin 2019, **938 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Départements Grand Est	Sites mis en service 4G entre le T1 2018 et le T2 2019
Ardennes	44
Aube	93
Bas-Rhin	124
Haute-Marne	44
Haut-Rhin	101
Marne	107
Meurthe-et-Moselle	132
<b>Meuse</b>	<b>76</b>
Moselle	153
Vosges	64
<b>TOTAL</b>	<b>938</b>

Au 30 juin 2019, **2 047 sites devaient migrer vers la 4G**. Sur ces 2 047 sites, 1 628 se trouvaient sur des pylônes mutualisés à quatre opérateurs et représentaient la majeure partie de l'effort de passage en 4G. Cela correspond à 407 pylônes multi-opérateurs (couvrant **617 communes**). En outre, 29 pylônes multi-opérateurs (concernant **30 communes**) des anciens programmes gouvernementaux devront être construits. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la collectivité concernée.

Départements Grand Est	Pylônes multi-opérateurs qui passeront en 4G au plus tard fin 2022	Nombre de communes concernées
Ardennes	41	76
Aube	31	49
Bas-Rhin	15	17
Haute-Marne	122	195
Haut-Rhin	3	5
Marne	30	48
Meurthe-et-Moselle	21	25
<b>Meuse</b>	<b>73</b>	<b>104</b>
Moselle	20	23
Vosges	51	75
<b>TOTAL</b>	<b>407</b>	<b>617</b>

En complément des sites à passer en 4G et à construire, ce sont au total **172 sites** qui, au titre du dispositif de couverture ciblée, seront construits et financés par les opérateurs entre fin 2019 et fin 2021.

### > Qu'est-ce que la couverture ciblée ?

C'est un des grands axes du New Deal Mobile qui vise à permettre aux collectivités d'identifier elles-mêmes les sites qu'elles souhaiteraient voir construits sur leur territoire. Ainsi, au niveau national, les 900 premiers sites de ce dispositif ont été identifiés entre juillet 2018 et mars 2019. Parmi cette liste, **26 sites dans la Meuse seront construits d'ici 12 à 24 mois.**

Départements Grand Est	Sites du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018 et 2019)
Ardennes	13
Aube	30
Bas-Rhin	14
Haute-Marne	3
Haut-Rhin	9
Marne	23
Meurthe-et-Moselle	18
<b>Meuse</b>	<b>26</b>
Moselle	24
Vosges	12
<b>TOTAL</b>	<b>172</b>

## > Dans le département de la Meuse

La Meuse comptait **619 sites** tous opérateurs confondus au 30 juin 2019. Parmi ces sites, **283 sites** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 30 juin 2019, **76 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Au 30 juin 2019, **336 sites** doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 336 sites, **283 sites multi-opérateurs se trouvant sur 73 pylônes et couvrant 104 communes** devront passer en 4G d'ici fin 2022. Par ailleurs, **3 pylônes multi-opérateurs sont depuis passés en 4G dans les communes de Dombasle-en-Argonne, Èvres et Beausite**. Pour les **43 sites** restants, ils devront quant à eux migrer vers la 4G au plus tard fin 2020.

En outre, **5 pylônes** doivent être construits, dans la Meuse, au titre des anciens programmes zones blanches : il s'agit des communes de Mognéville, Sommelonne, Épiez-sur-Meuse, Charprentry et Han-lès-Juvigny. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la collectivité.

Dans la Meuse, ce sont également **26 sites 4G** qui, entre fin 2019 et fin 2021, seront construits par les opérateurs au titre du dispositif de couverture ciblée (arrêté des 485 sites de 2018, arrêté complémentaire de 115 sites de 2018 et deux premiers arrêtés de 2019).

## > Liste des 26 sites du dispositif de couverture issus des arrêtés de 2018 et 2019 dans la Meuse

Communes Meuse	Nombre de sites
Saint-Agnant-sous-les-Côtes	1
Baudonvilliers	1
Braquis	1
Brieulles-sur-Meuse	1
Cheppy / Véry	1
Couvonges	1
Écouvies	1
Fromeréville-les-Vallons	1
Corniéville	1
Inor	1
Julvécourt	1
Laneuville-au-Rupt	1
Louppy-sur-Loison	1
Martincourt-sur-Meuse	1
Osches	1
Pillon	1
Sommaisne (Rembercourt-Sommaisne)	1
Viéville-sous-les-Côtes (Vigneulles-lès-Hattonchâtel)	1
Iré-le-Sec	1
Montzéville	2
Nantillois / Béthincourt	2

# DÉPARTEMENT DE LA MEUSE (55)

Projection du New Deal Mobile à l'horizon 2020-2022

## Sites 4G mutualisés du dispositif de "couverture ciblée"



26 sites multi-opérateurs construits à l'horizon 2021



4 sites potentiels sur les 4 zones à prioriser de l'Atlas

## Pylônes multi-opérateurs



4 pylônes équipés en 4G



73 pylônes qui passeront en 4G au plus tard fin 2022

Source : données sur la couverture mobile en ligne sur le site de l'ARCEP :

[www.arcep.fr/cartes-et-donnees/new-deal-mobile.html#4GPourTous](http://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/new-deal-mobile.html#4GPourTous)

Seules les données publiées par l'ARCEP font foi.

Carte élaborée le 27/11/2019

Données au 30/06/2019



## Sites en propre d'opérateurs



76 sites équipés en 4G depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2018



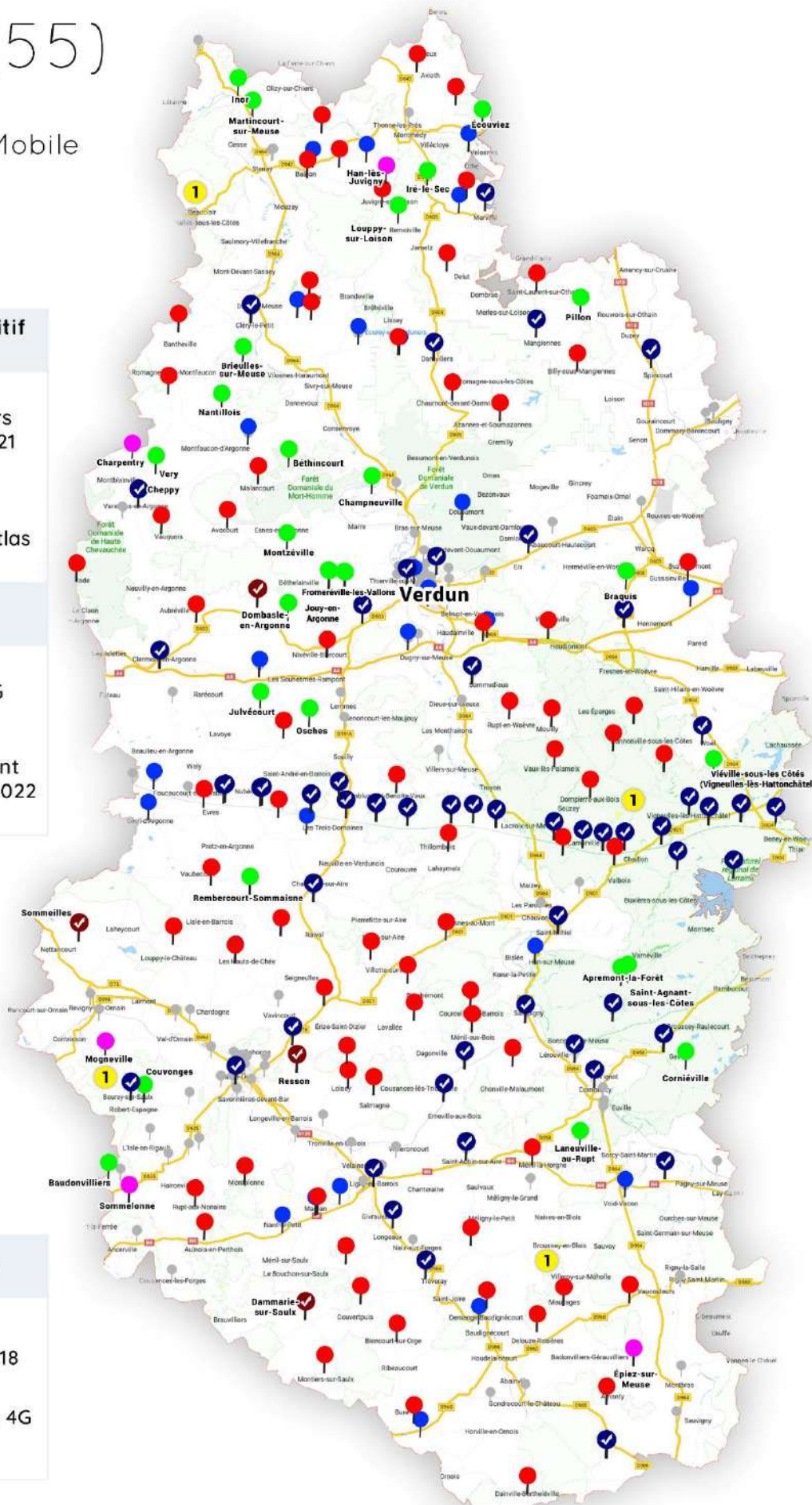
43 sites qui passeront en 4G au plus tard fin 2020



sites passés en 4G avant la mise en œuvre du New Deal Mobile



5 pylônes des anciens programmes zones blanches restants à construire



## En savoir plus

En 2018, La France compte **47,7 millions de clients actifs sur les réseaux 4G (+6,1 millions)**, ces derniers ayant consommé, en moyenne, **8 Go de données par mois**.

### Quels délais entre la construction du site et sa mise en service ?

L'accélération de la couverture attendue par le New Deal Mobile nécessite en effet une **simplification des démarches administratives** à la mesure des enjeux pour notre pays.

Pour rappel, en France, il fallait en moyenne entre 18 et 24 mois, du fait des démarches administratives, entre le dépôt du projet de construction d'un pylône et son allumage définitif. En Allemagne ou encore au Royaume-Uni, ce délai est divisé par 5 ! Grâce à la mobilisation des opérateurs et de l'État, 5 mois ont été gagnés pour simplifier le calendrier administratif.

### Quels sont les investissements des opérateurs ?

Les opérateurs télécoms accélèrent les déploiements sur tout le territoire en ayant investi près de **9.8 milliards d'euros en 2018** pour installer, déployer, maintenir les infrastructures. Le montant des investissements a augmenté de 40% en 4 ans.

### En quoi cette mutualisation 4G est-elle une prouesse technique ?

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing 4G et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

## L'accord historique ou New Deal Mobile, c'est quoi ?

Les opérateurs ont signé en janvier dernier un accord historique ou New Deal Mobile avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord permet à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône.

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- > En quoi consiste cet accord ?
- > Comment les opérateurs vont-ils le mettre en place ?

# Un accord visant à :



**Généraliser** la 4G  
sur le réseau existant



**Une accélération  
supérieure  
à 5 ans**  
par rapport aux obligations  
existantes

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G  
de chaque opérateur et des sites du programme  
zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.



**Une accélération  
qui concerne  
les axes de transport**

**55 000 km**

d'axes routiers prioritaires seront couverts à

**100 %** d'ici fin 2020

**23 000 km**

du réseau ferré régional le seront à

**90%** d'ici fin 2025

**Adopter** un nouveau « thermomètre »  
pour la couverture mobile :  
la « bonne couverture\* »

**5 000**

nouveaux sites pour généraliser  
la bonne couverture

Mise en œuvre d'un « **dispositif de couverture ciblée** »  
destiné à identifier **5 000 nouveaux sites** par opérateur  
définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- **2 000 sites mutualisés** déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- **3 000 sites au-delà**, pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)



En plus du dispositif de  
couverture  
ciblée, les  
opérateurs  
devront densifier  
leur réseau  
mobile pour  
amener une  
« bonne  
couverture »  
à terme.

\* telle que définie par l'ARCEP – [monreseau-mobile.fr](http://monreseau-mobile.fr)



**Améliorer**  
la couverture  
à l'intérieur  
des bâtiments

Il s'agira notamment de  
développer la voix sur Wi-Fi  
(ou VoWiFi), à savoir utiliser  
le réseau Wi-Fi pour bénéficier  
des services mobiles.  
Retrouvez le guide pratique  
« Comment améliorer  
la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site  
[www.fftelecoms.org](http://www.fftelecoms.org)

[bit.ly/FFTindoor](https://bit.ly/FFTindoor)



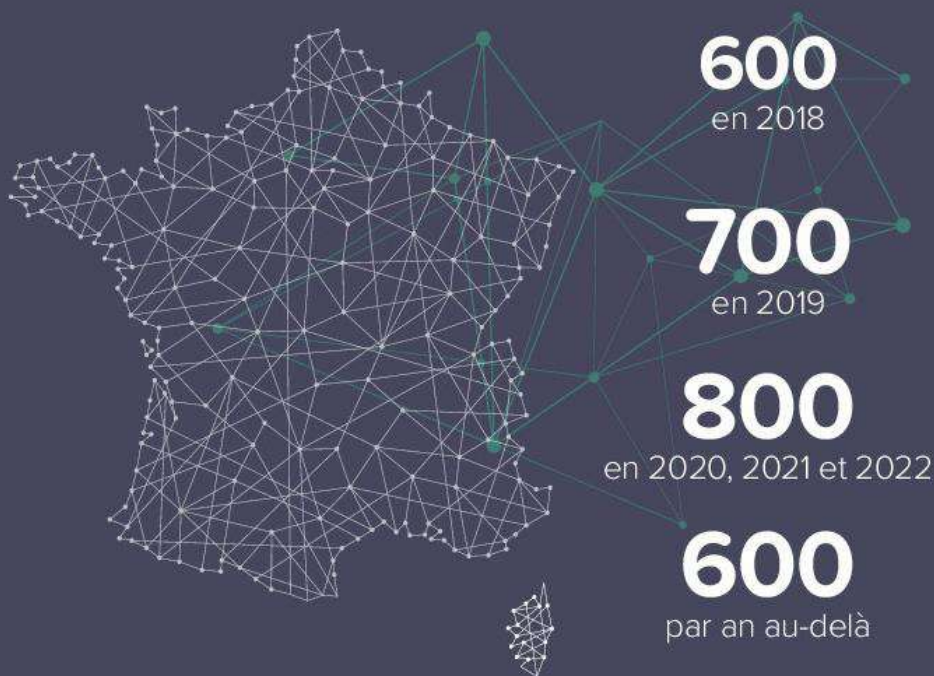
**Développer**  
des offres  
4G fixes

dans les zones identifiées  
par le Gouvernement

# Comment ?

## L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.



**Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.**

Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

**Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée,** l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.



**Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.**

Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur [www.ffttelecoms.org](http://www.ffttelecoms.org)

[bit.ly/FFTindoor](http://bit.ly/FFTindoor)





# À savoir



Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs et France Mobile**.



Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire**.

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site [www.fftelecoms.org](http://www.fftelecoms.org)

[bit.ly/FFTAaccord](https://bit.ly/FFTAaccord)

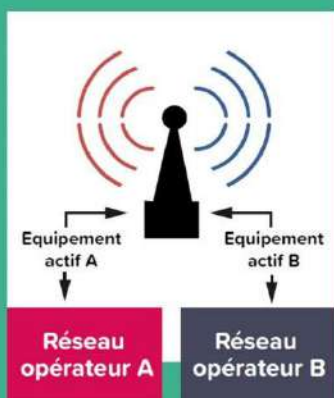
## Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

### PARTAGE D'INSTALLATIONS

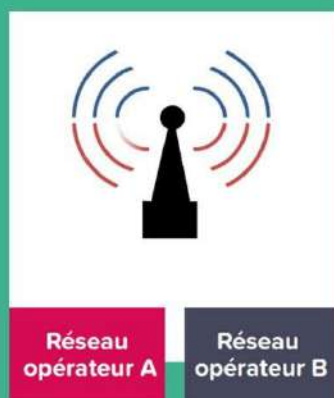
#### PASSIVES



Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux équipements actifs de celui-ci

#### ACTIVES

##### MUTUALISATION DES RÉSEAUX



Des fréquences de A et B sont utilisées de façon séparées  
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de celui-ci

##### MUTUALISATION DE FRÉQUENCES



Des fréquences de A et B sont utilisées conjointement  
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A ou B de façon indifférenciée

##### ITINÉRANCE



Seules des fréquences de l'opérateur A sont utilisées  
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DES TÉLÉCOMS

